

Première assemblée de l'Association « Les Amis de Saint-Nicolas de Mamers » Le 15 Janvier 2022 à 11h00 à l'église Saint Nicolas.

L'église Saint-Nicolas, monument historique, a besoin de travaux de remise en état et d'entretien, l'association des Amis de Saint-Nicolas vient d'être créée dans ce but. L'église Saint-Nicolas, bâtiment religieux historique de la capitale du Saosnois, nécessite de nombreux travaux de remise en état et d'entretien. Ce bâtiment a subi des modifications qui l'ont transformé depuis au moins 600 ans. L'association Les Amis de Saint-Nicolas s'est donc créée, forte de nombreux Mamertins, croyants ou pas, et aussi de résidents d'autres communes.

L'association validée, l'assemblée générale constitutive s'est déroulée le 15/01/2022 à 11h00 au sein de l'édifice en présence d'environ 25 personnes dont le père Christian Le Meur et du maire Frédéric Beauchef.

« Nous allons faire la lecture des statuts, si des points doivent être modifiés, dites-le nous. Ensuite nous élirons le bureau » a lancé le prêtre.

Tout a été validé « n'oublions pas que l'église se situe en centre-ville, elle est un point fort lié au tourisme. Il faut porter intérêt sur cet édifice, les murs, la peinture, l'immobilier, le mobilier. Ce sont de gros projets, il faudra des fonds et évaluer d'abord le coût des travaux » a ajouté l'édile. On peut prévoir des travaux sur la structure de l'église à partir de 2026.

Le conseil d'administration a été constitué, il est composé de treize personnes :

- Le Père Christian Le Meur est élu président « mais je ne resterai éternellement pas ici »,
- Christian Philibien est élu vice-président ;
- Richard Itté est élu secrétaire,
- Anne-Marie Pierre est secrétaire-adjointe.
- La trésorerie est confiée à Kö-Ken,
- son adjointe est Viviane Bidault.

Le maire a rappelé que Les Amis de Saint-Nicolas est une association d'intérêt général « les dons à des organismes d'intérêt général ou reconnus d'utilité publique ouvrent droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66 % du montant versé dans la limite de 20 % du revenu imposable ». Kö-Ken, artiste-peintre, propose que pour des dons d'une valeur de 400 € minimum, elle offrira au donateur un tableau d'une valeur de 200 €. Le logo de l'association a été retenu au cours de cette première Assemblée Générale.

Notes prises par Richard ITTE, secrétaire.